Parents, FAITES LE BON CHOIX!

Au début de l'année scolaire, et ceci pendant tout le mois de septembre, l'école vous propose un formulaire sur lequel vous indiquez la religion que vous choisissez. Librement, et sans aucune contrainte!

Nom et adresse de	
l'école :	

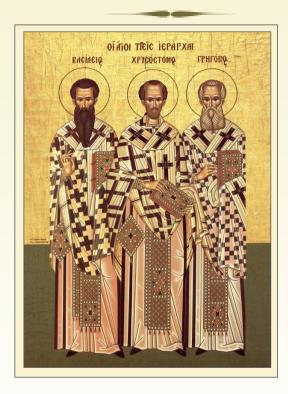
Je soussigné, (nom et prénom), parent de, élève de ... (classe) inscrit mon enfant au cours de

- O -religion anglicane
- O -morale laïque
- O religion musulmane
- religion orthodoxe
- O religion israélite
- O religion protestante

Vous devez connaître trois éléments

- 1. Pour envoyer des maîtres ou professeurs, la direction doit le demander à la Commission Pédagogique de l'Eglise Orthodoxe en Belgique.
- 2. La direction de l'école demande un maître ou professeur dès qu'elle a au moins un élève inscrit au cours de religion orthodoxe!
- 3. La direction est obligée d'inscrire l'élève à la demande des parents !

Soyons responsables pour l'éducation de nos enfants !



Commission pédagogique de l'Eglise Orthodoxe en Belgique pour l'enseignement francophone et germanophone, asbl Avenue Charbo, 71 1030 Bruxelles orthopedacom@gmail.com

02-736.52.78

Comme vous le savez, l'Eglise Orthodoxe en Belgique est officiellement reconnue depuis 1985.

Depuis le 1er septembre 1997, le cours de religion orthodoxe est organisé dans les écoles officielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ancienne Communauté française).

Il est important que nous saisissions, comme parents orthodoxes, cette occasion unique pour initier nos enfants à la vie de notre Eglise au travers de sa liturgie, sa spiritualité, sa tradition, son art et sa culture.



Avec des programmes détaillés pour chaque année et chaque cycle, à référentiels des de travers compétences soumis au Ministère de l'Education et sous la responsabilité de l'Eglise Orthodoxe, des maîtres et professeurs de religion orthodoxe dispensent le cours qui est propre à la religion orthodoxe et qui s'inscrit dans les exigences du Ministère de l'Enseignement conformément au décret citoyen et aux référentiels de compétence. Les cours de religion dispensés sont des lieux privilégiés d'éducation. Ils permettent aux ieunes de se structurer et de vivre de manière réfléchie et responsable.

Les cours de religion assurent une information rigoureuse sur les données de la foi propre à chaque confession. Ils stimulent démarches qui développent une approche cohérente des valeurs pour préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement de sociétés démocratiques, solidaires, pluralistes et ouvertes aux autres cultures et d'accéder aux richesses de la diversité culturelle, tout en favorisant la reconnaissance et le respect de la diversité de convictions.

Comment devenir professeur de religion orthodoxe? www.enseignementorthodoxe.be